

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1352)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 257

présenté par

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La douane française dispose déjà aujourd'hui d'un service dédié chargé d'apporter un appui face à l'accroissement temporaire de la charge de travail d'une brigade, d'un service ou d'une direction. Il s'agit du service Paris-Spécial. Dès lors, la création d'une réserve opérationnelle ne se justifie pas.

La douane a perdu le quart de ses effectifs alors même que les flux internationaux de marchandises se sont multipliés par dix. On compte aujourd'hui en France 17 000 agents des douanes contre 48 000 en Allemagne. Pour un territoire douanier 3 fois plus grand, on a 2 fois moins d'effectifs qu'en Allemagne.

L'étude d'impact du projet de loi indique que l'objectif de la réserve opérationnelle est de recruter et de fidéliser de jeunes adultes, soulignant ainsi le déficit d'attractivité de cette administration. Le choix de répondre à ce déficit d'attractivité en créant une réserve opérationnelle, qui s'apparente plus à une douane au rabais n'est pas la bonne approche. Il faut au contraire rendre le métier attractif à travers des revalorisations pérennes et une amélioration des conditions de travail.